

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 06 mars 2017
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires financières
 - 3.1. Approbation des Comptes Administratifs 2016 – Général et Annexe
 - 3.2. Approbation des Comptes de Gestion 2016 – Général et Annexe
 - 3.3. Affectation des résultats 2016 – Budget Général
 - 3.4. Vote des taux d'imposition locaux
 - 3.5. Budget Primitif 2017 – Budget Général
 - 3.6. Subventions et dotations
4. Cession de bail JAEGER
5. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
	BOEGLIN Thierry	HOEGY Bernard
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ Eric		
	BACHER Annette	
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
	BELZUNG Marie-Josée	PAULUS Frank
SCHWOB Philippe		
	LATUNER Maurice	SCHWOB Philippe

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 6 MARS 2017

Le P.V. de la séance du 6 mars 2017 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

-Section 2, n°2, 3 Grand'rue, superficie totale 21,14 ares,
Vente de 17,01 ares (à détacher de la parcelle) de HASSENFORDER Ginette à M.et Mme Giorgio et Mireille LEONTINO au prix de 153 500 €.

-Section 4 n° 233 et 238, Grundfeld (lot 3 du lotissement Les Vignes), superficie totale 6,31 ares
Vente Société Foncière Belzung à M.RONNER Julien et Mme FRECH Charlene au prix de 103 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les 2 biens.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

La Commission des Finances a examiné l'ensemble des points lors de sa réunion du 29 mars 2017

3.1. Approbation des Comptes Administratifs 2016 – Général et Annexe

a) Compte administratif général 2016

Les résultats du compte administratif font apparaître les soldes suivants :

Fonctionnement

Dépenses 1 658 650,80 €

Recettes 1 826 445,49 €

Excédent propre
à l'exercice 167 794,69 €

Excédent de fonctionnement
reporté 2015 422 722,68 €

Excédent

 590 517,37 €

Investissement

Dépenses 441 820,99 €

Recettes 457 689,91 €

Excédent propre à
l'exercice 15 868,92 €

Déficit d'investissement
reporté 2015 -124 500,64 €

Déficit

 -108 631,72 €

Restes à réaliser en investissement

Dépenses 514 435,04 €

Recettes 287 743,18 €

Solde **-226 691,86 €**

b) Lotissement artisanal « La Forêt » 2016

Ce budget a été clôturé en 2016 mais la perception a transmis un compte de gestion avec un seul titre émis.

Les résultats se présentent comme suit

Fonctionnement

Dépenses	0,00€
Recettes	24613,42€

Résultat propre à l'exercice	24 613,42€
Déficit de fonctionnement Reporté	- €

Résultat	24 613,42-€

Après présentation des comptes administratifs 2016, M. le Maire quitte la salle.

Mme METZGER prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du budget général et lotissement artisanal la forêt et prend acte de la clôture effective de ce dernier en 2017.

3.2. Approbation des Comptes de Gestion 2016 – Général et Annexe

- a) Le Compte de Gestion du budget général fait apparaître un résultat de clôture de :
- + 590 517,37 € pour la section de fonctionnement
 - 226 691,86 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec le compte administratif 2016 et approuve à l'unanimité les résultats.

- b) Le Compte de Gestion du budget annexe du Lotissement artisanal « La Forêt » présente un résultat de clôture final de 24 613,42 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec le compte administratif 2016, approuve à l'unanimité les résultats et prend acte de la clôture effective de ce compte en 2017.

3.3. Affectation des résultats 2016 – Budget Général

a) Budget Principal

Les résultats du compte administratif présentent :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **590 517,37 €**
- un déficit d'investissement de **-108 631,72 €**
- un déficit des restes à réaliser de **-226 691,86 €**
- Soit un besoin de financement de **-335 323,58 €**

Il est proposé d'affecter 335 323,58€ au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement.

Les résultats à reprendre au budget primitif 2017 sont :

- Résultat de fonctionnement reporté : 255 193,79€ (art.002)
- Résultat d'investissement reporté : -108 631,72€ (art.001)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition

3.4. Vote des taux d'imposition locaux

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Pour mémoire le produit 2016 s'est élevé à 423 189€.

La commission des finances a proposé de maintenir le taux des 3 taxes comme suit.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2017	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'Habitation	2 239 000,00€	9,01%	201 734,00€
Taxe foncière (bâti)	2 057 000,00€	9,05%	186 159,00€
Taxe foncière (non bâti)	76 800,00€	52,08%	39 997,00€
		Total	427 890,00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes

3.5. Budget Primitif 2017 – Budget Général

Le budget primitif 2017 s'équilibre en fonctionnement à 1 899 579,79€ et en investissement à 809 196,55€.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017

3.6. Subventions et dotations

La commission des finances (réunion du 29 mars 2017) a étudié les différentes demandes de subventions

Il est proposé d'accorder une subvention de 200 Euros pour les associations du village qui ont fourni le bilan financier et membres de l'OMSAL, 160 euros pour les associations non membres de l'OMSAL.

L'allocation vétéranice à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 260 euros.

Un montant de 200 euros pour les jeunes licenciés de la G.V. et 250 Euros pour le Football.

Un montant de 80 Euros pour la Prévention Routière.

Une participation de 64 Euros pour l'Association des enfants lecteurs (16 Euros par classe)

Une participation de 150€ pour le salon des artistes.

Un montant de 122 Euros pour la Bibliothèque Centrale de Prêt

Une participation de 3,05 Euros par jour et par enfant pour l'Association Familiale d'Ensisheim et Environs pour le CLSH d'été.

Un montant de 3,05 Euros par élève pour l'UNSS (Collège Victor Schoelcher à Ensisheim).

Une participation de 9,15 Euros par jour et par élève pour l'Ecole Champagnat.

Un montant de 1 383 Euros pour les frais de fonctionnement du Football club.

Une participation de 30% sur les sorties de l'USEP à la maison de la nature (école primaire 870€ et maternelle 447€), soit 1317€.

Une participation de 30% au Conseil de Fabrique de l'église pour la réfection des bancs de l'église, soit 792€.

L'opération géraniums est reconduite à raison d'une prise en charge de 0,30€ par plant par la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'aligner à la décision de la Commission pour allouer les dotations mentionnées ci avant.

MM. Hoegy (procurateur Boeglin), Schmitt, Wunderly et Mme Heitzmann quittent la salle.

Un montant de 2500€ est proposé pour les frais de fonctionnement de l'OMSAL.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour de s'aligner à la décision de la Commission des finances pour allouer cette dotation à l'OMSAL.

Fixation de la prise en charge du repas des pompiers envoyés en formation.

Il est proposé de leur allouer un montant de 15 Euros par personne.

Ce montant sera versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur présentation d'une liste nominative.

Dotations aux écoles

M. le Maire rappelle que la dotation par élève est de 3 €.

TARIFS COMMUNAUX

Prix de l'eau-redevance d'assainissement

Suite aux ajustements de la redevance d'assainissement adoptés par le SIVU, il est proposé d'actualiser les tarifs comme suit au 2^{ème} semestre 2017

-50€ par an et par foyer pour l'abonnement

-0,80€ par m3 assis sur le volume d'eau potable pour la redevance d'assainissement

Maison Pour Tous

Le prix de la location de la salle au rez-de-chaussée reste fixé à 50 € (assurance comprise).

Fax: 2€ par fax

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus.

POINT 4 : CESSION DE BAIL JAEGER

La M.S.A a fait parvenir en mairie un bulletin de mutation de terres : M.JAEGER Henri cède à son fils JAEGER Axel l'exploitation des parcelles communales situées en section 61 n°34 lieudit Niedere Hardt (4,47ha) et section 61 n°58 (1ha) lieudit Hundsruecken.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mutation des terres mentionnées ci-dessus.

POINT 5 : INFORMATIONS ET DIVERS

-M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols. Il remercie les bénévoles qui ont fait la quête pour la lutte contre le cancer. Les dons s'élèvent à 4935,00€.

Il informe que les travaux projetés Grand'rue, tronçon rue des Lilas-rue de la Digue, seront soumis à la commission de la voirie et qu'une réunion publique sera organisée.

Un appel d'offres pour l'auscultation de la chaussée sera fait.

Il signale que le système de badge pour la Maison pour Tous sera revu.

-M.Haefflinger fait part que, suite au décès de M.Brandelik, la commune souhaiterait établir une convention amiable de récupération des terres, après la récolte 2017.

Il fait également le point sur l'affaire Kuhlburger : la procédure suit son cours, après les jugements du tribunal de Guebwiller du 21 mars dernier.

Il informe de l'achèvement des travaux de réfection des chemins ruraux.

-M.Paulus demande à quel stade sont les procédures relatives à la taxe d'aménagement.

Il est répondu que le tribunal administratif a clos l'instruction et que l'affaire a été jugée le 6 avril 2017.

La séance est close à 21h35.

Réguisheim, le 11 avril 2017

Le Maire

Bernard HOEGY